

MENTION COMPLÉMENTAIRE

AIDE À DOMICILE

MC AD

La mention complémentaire est un diplôme professionnel qui se prépare en un an, dans le cas présent, après l'obtention d'un CAP ou d'un baccalauréat professionnel. Elle permet d'obtenir une spécialisation dans un domaine donné.

LE MÉTIER

- ◆ Le titulaire de la MC AD exerce ses fonctions auprès de familles, de personnes âgées ou handicapées vivant en logement privé, industriel ou collectif. Il contribue au maintien de leur vie sociale.
- ◆ Il travaille en étroite collaboration avec différents partenaires sanitaires et sociaux
- ◆ Il peut exercer au sein de différents lieux d'accueil :
 - Structures médico-sociales accueillant des personnes âgées ou handicapées : EHPAD, Maison d'accueil spécialisée, Institut médico-pédagogique, Service d'accueil de jour.
 - Domicile privé collectif : Résidence pour personnes âgées, Unité temporaire d'accueil pour personnes âgées.
 - Domicile privé individuel : Service d'aide à domicile intervenant auprès de personnes âgées, handicapées ou de famille (préparation des repas / entretien du logement / du linge / confort et maintien de l'autonomie des personnes).
- ◆ Il peut intervenir dans tous les métiers de la relation à la personne : Auxiliaire de vie, Aide ménagère, Travailleur familial, Secrétaire médico-sociale, Moniteur-éducateur, Maître de cérémonie, Conseiller conjugal et familial, Délégué à la tutelle.

LES COMPÉTENCES

Les activités qui sont confiées à l'étudiant de la MC AD relèvent :

- ◆ Du diagnostic de situation : repérage des besoins, des attentes et des potentialités des personnes.
- ◆ De la communication : prise de contact avec la personne et son entourage ; écoute, dialogue, négociation avec la personne, la famille ; sécurisation de la personne, participation au soutien psychologique ; relations avec les autres partenaires intervenant à domicile...
- ◆ Du maintien et de la restauration de l'autonomie : stimulation des fonctions intellectuelles, sensorielles et motrices par des activités de vie quotidienne ; aide au repérage temporel et spatial, stimulation des relations sociales.
- ◆ D'accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne : repas, prise des médicaments, aide aux activités de loisir et de la vie sociale, au retrait et à la mise en place d'appareillages, aux soins d'hygiène et de confort, à l'habillage, au déshabillage, aux fonctions d'élimination.
- ◆ D'entretien du cadre de vie : entretien du linge, des vêtements, du logement.
- ◆ D'organisation et de gestion : budget, classement des documents...
- ◆ De la gestion de la qualité : évaluation de la qualité de l'action.

LES MATIÈRES ENSEIGNÉES

- ◆ Techniques sanitaires et sociales :
 - Gestion et réalisation des activités de la vie quotidienne
 - Maintien de l'autonomie
 - Accompagnement
 - Aide à la personne dans la vie relationnelle et sociale
 - Technique de manutention des personnes à mobilité réduite
 - Entretien du cadre de vie
- ◆ Savoirs techniques :
 - Sciences médico-sociales
 - Physiopathologie
 - Technique de sécurité
 - Technologie du logement
 - Secourisme
 - Soins d'hygiène corporelle
 - Activités motrices
- ◆ Communication et liaison
- ◆ Connaissance des milieux de vie et de travail
- ◆ Gestion
- ◆ Nutrition et alimentation

Alternance :

- 400 heures d'enseignement
- 572 heures en milieu professionnel (16 semaines)

Statut :

- L'étudiant est un salarié à par entière de l'entreprise.
- Contrat 35 heures par semaine.

Informations :

- Pour s'inscrire - Secrétariat : contact@lpmarillac.fr
- Pour plus d'information : y.fressigne@lpmarillac.fr